



FÉDÉRATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIÈRE DE LA COMMUNICATION

POSTES – Informatique et Techniques

MAI 2008 • Codes A et P

COM

60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

FO est à votre écoute. Contactez-nous :
postes@fo-com.com

Les Heures supplémentaires

et la manière scandaleuse dont La Poste applique la loi TEPA

La loi du 21 août 2007, dite «*TEPA*», «*en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat*» prévoit que les montants perçus au titre des heures supplémentaires seront exonérés d'impôt sur le revenu.

► Inadmissible

La Poste dénature le caractère de cette loi et profite de son application pour faire des économies de bouts de chandelles. Ainsi, en allant à l'encontre de la volonté du législateur, La Poste décrète que la défiscalisation des heures supplémentaires ne concerne que «*les seules heures effectuées par les fonctionnaires et agents contractuels de droit public des classes I, II, et pour la classe III du niveau III.1 (CAPRO).*»

Dans sa grande bonté, La Poste décide unilatéralement la manière dont les heures supplémentaires seront compensées : «*la durée des repos compensateurs est égale à celle des travaux supplémentaires.*» Soit une heure pour une heure, quelque soit la spécificité et le contexte où les heures supplémentaires sont effectuées.

► La Poste bafoue le dialogue social et enfreint la loi

La Poste, en dépit de l'importance de ce dossier, n'a pas jugé utile de consulter les syndicats et bafoue les accords locaux concernant la compensation des heures supplémentaires.

La Poste remplace une injustice, que FO a toujours condamnée ; le plafonnement du paiement des heures supplémentaires à l'indice 390, par une autre : **un système de compensation ridicule !**

La Poste, pour des raisons obscures, refuse de payer ou de compenser selon la loi, les heures supplémentaires effectuées par les cadres supérieurs salariés «*intégrés*».

Position FO

FO demande à la Poste l'ouverture immédiate des négociations sur le paiement et la compensation des heures supplémentaires.

Contractuels comme fonctionnaires, informaticiens, techniciens, agents des services supports, FO vous défendra comme elle l'a toujours fait, dans le souci de l'amélioration de vos carrières et de vos conditions de travail.

FO : vos revendications, notre combat !